REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260429-2026_05_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS – G.LE CADRE – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 22 avril 2026
Absents excusés : M.PRIME pouvoir donné P.BOUVET – S.DEJARDIN pouvoir donné à S.ROUSSELET
Absents : -
Secrétaire de séance : S.SOUNDRON a été désigné secrétaire de séance.

2026-05-02 : LOYER 2026 BAIL COMMERCIAL 1 PLACE DU PALAIS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le loyer du bail commercial initial 3/6/9 pour le local commerce en rez-de-chaussée, sis 1 Place du palais.

- Restaurant « Chez Cécé », il est proposé la base de 9,50 € le m² multiplié par la surface de 50,98 m² : 484,31 € HT – 96,89 TVA – loyer TTC : 581,17 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer de ce nouveau commerce comme suit : 484,31 € HT – 96,89 TVA – loyer TTC : 581,17 € - Le 1er loyer sera dû au 01/08/2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du